



N° de résolution  
**6 mai 2024**

**2024-92**

**Province de Québec**  
**Municipalité du canton de Saint-Godefroi**  
**MRC de Bonaventure**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité du Canton de Saint-Godefroi, tenue à la salle Eugène Anglehart de Saint-Godefroi ce sixième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures :

Sont présent(e)s : Johanne Horth  
Georges Chapados  
France Grenier  
Laurette Grenier

Sont absentes : Sylvie Lecourtois  
Nancy Huard

Tous conseillers et formant quorum sous la présidence du maire, M. Gérard Litalien.

Assiste également à la séance : Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par France Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour suivant soit adopté, tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024
5. Approbation des comptes à payer d'Avril 2024
6. Demandes de dons
7. Correspondance
8. Dossiers des élus
9. Prêt temporaire – Projet PRABAM
10. Adoption du Règlement n° 279-2024 abrogeant et remplaçant le règlement n° 225-2014 décrétant la Location de terrain saisonnier du camping de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi
11. Admissibilité et Adhésion au Régime de retraite des employés municipaux du Québec – Lumina Horth
12. Adhésion annuelle 2024-2025 à Télévag
13. Demande d'Avis juridique à la Fédération Québécoise des Municipalités pour la vérification du Bail commercial de la Place du Quai
14. Demande de soutien financier dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) pour les Festivals et Événements municipaux - 2024
15. Retrait de la ligne téléphonique et de l'Internet TELUS – Place du Quai
16. Soumissions pour l'achat d'articles promotionnels
17. Location et entretien d'une toilette portative près de la Place du Quai
18. Financement du projet « Motivation et Persévérance » et Gala des Masques 2023-2024
19. Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées
20. Voirie ( )
21. Période de questions
22. Clôture et levée de la séance

Adoptée



2024-93

N° de résolution  
ou annotation

### **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2023**

Il est proposé par Laurette Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 soient acceptés tel que préparés et expliqués par le vérificateur de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Adoptée

2024-94

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2024**

Il est proposé par Johanne Horth et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 soit accepté tel que rédigé et lu.

Adoptée

2024-95

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER D'AVRIL 2024**

Il est proposé par France Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que le certificat numéro 05-2024 au montant de 30 045,15 \$ \$ et les prélèvements au montant de 2 805,91 \$ et le certificat numéro 05A-2024 au montant de 22 977,47 \$ et le certificat numéro 05B-2024 au montant de 204,97 \$ soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

Adoptée

2024-96

### **DONS**

Il est proposé par France Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse le don suivant :

- École Polyvalente de Paspébiac  
(Gala des Masques 2023-2024) : 50,00 \$

Adoptée

### **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

2024-97

### **PRÊT TEMPORAIRE – PROJET PRABAM**

Considérant la subvention à recevoir soit de 75 000,00 \$.

Il est proposé par Johanne Horth et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité demande un prêt sous forme de financement temporaire de six (6) mois au montant de 75 000,00 \$ à la Caisse populaire du Centre Sud Gaspésien.

Que Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière et M. Gérard Litalien, maire soient autorisés à signer les documents nécessaires avec la Caisse populaire du Centre Sud Gaspésien.

Adoptée



N° de résolution  
ou annotation

2024-99

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 279-2024 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 225-2014 DÉCRÉTANT LA LOCATION DE TERRAIN SAISONNIER DU CAMPING DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-GODEFROI**

Il est proposé par Georges Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que le Règlement n° 279-2024 abrogeant et remplaçant le règlement n° 225-2014 décrétant la Location de terrain saisonnier du camping de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi soit adopté.

Adoptée

2024-100

**ADMISSIBILITÉ ET ADHÉSION AU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – LUMINA HORTH**

Il est proposé par France Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accorde un REER collectif à la directrice générale au montant de 5 % de son salaire annuel à condition que celle-ci contribue au même montant.

Adoptée

2024-101

**ADHÉSION ANNUELLE 2024-2025 À TÉLÉVAG**

Il est proposé par Laurette Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité renouvelle l'adhésion annuelle 2024-2025 à Télévag au montant de 50,00 \$.

Adoptée

2024-102

**DEMANDE D'AVIS JURIDIQUE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR LA VÉRIFICATION DU BAIL COMMERCIAL DE LA PLACE DU QUAI**

Il est proposé par Johanne Horth et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité demande un avis juridique à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour la vérification du Bail commercial de la Place du Quai, et des frais seront applicables pour la révision de ce dossier.

Adoptée

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) POUR LES FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Georges Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité demande un soutien financier dans le cadre du Fonds des régions et de la Ruralité dans la catégorie festivals et événements à la MRC Bonaventure.

Pour obtenir 5 000,00 \$ en subvention, la municipalité du Canton de Saint-Godefroi s'engage à verser une contribution financière aux festivals et événements : Festival « Saint-Godefroi en fête », pour un montant total de 10 000,00 \$ (5 000,00 \$ municipalité et 5 000,00 \$ FRR).

Adoptée



N° de résolution  
ou annotation

2024-103

**RETRAIT DE LA LIGNE TÉLÉPHONIQUE ET DE L'INTERNET  
TELUS – PLACE DU QUAI**

Il est proposé par Laurette Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité retire la ligne téléphonique et l'internet de Telus à la Place du Quai.

Adoptée

2024-104

**SOUSSIONS POUR L'ACHAT D'ARTICLES PROMO-  
TIONNELS**

Il est proposé par Johanne Horth et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité demande des soumissions à Concept K et Imprimerie des Anses inc. pour l'achat d'articles promotionnels avec le logo de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi.

Adoptée

2024-105

**LOCATION D'UNE TOILETTE PORTATIVE PRÈS DE LA  
PLACE DU QUAI**

Il est proposé par France Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse la location d'une toilette portative qui sera installée près de la Place du Quai au coût de 685,00 \$ plus taxes (description : location de la toilette const. portative, livraison, vidange de toilette portative, et vidange en cours de location).

Adoptée

2024-106

**FINANCEMENT PROJET « MOTIVATION ET PERSÉ-  
VÉRANCE » ET GALA DES MASQUES 2023-2024**

Il est proposé par Laurette Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité remet la somme de 50,00 \$ à la Polyvalente de Paspébiac pour le projet « Motivation et Persévérance » et GALA DES MASQUES 2023-2024.

Adoptée

2024-107

**RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES PERSONNES  
HANDICAPÉES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE  
QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES**

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1er au 7 juin 2024;



N° de résolution  
ou annotation

2024-108

Il est proposé par Georges Chapados;

QUE la municipalité du Canton de Saint-Godefroi souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la ville dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Adoptée

**PERIODE DE QUESTIONS**

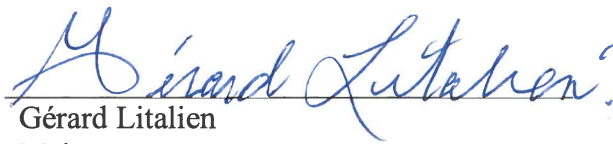
**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

SUR PROPOSITION DE Johanne Horth,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h40.

*« Je, Gérard Litalien, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

  
Gérard Litalien  
Maire

  
Lumina Horth  
Directrice générale et greffière-trésorière